

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**3 MAI 2021
18 H 55**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 3 mai 2021, à 18 h 55, par vidéoconférence.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent et Gaétan Marcil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Brigitte Collin

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

2021-217

Dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice 2020 et du rapport de l'auditeur

CONSIDÉRANT que le trésorier, Monsieur Rémi Dubois, a fait dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Varennes pour l'exercice 2020 et du rapport de l'auditeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Varennes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 préparé par le directeur du Service des finances et trésorier et du rapport de l'auditeur.

ADOPTÉE.

2021-218

Dépôt du rapport sur l'application du Règlement de gestion contractuelle Années 2019 et 2020

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉE par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des rapports 2019 et 2020 du directeur des Services juridiques et greffe en application des dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* sur l'application du Règlement de gestion contractuelle.

ADOPTÉE.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2021-219

Approbation procès-verbal Séance générale 12 avril 2021

Il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 12 avril 2021 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2021-220

Approbation des comptes – Avril 2021

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois d'avril 2021 :

Fonds d'administration : 2 173 718.27 \$

Paiement par chèques portant les numéros 41132 à 41138, 41174, 41176 à 41183, 41246 à 41257 et 41320 à 41329 et paiements électroniques.

Les chèques 40332 et 41251 ont été annulés.

Paiements par dépôts directs 41139 à 41171, 41175, 41184 à 41242, 41258 à 41315, 41330 à 41398, et 41402 à 41411

Fonds des dépenses en immobilisation : 181 466.59 \$

Paiement par dépôt direct portant les numéros 41172, 41173, 41243 à 41345, 41316 à 41319, 41399 à 41401.

Certificat du trésorier numéro 3545

ADOPTÉE.

2021-221

Dépôt du procès-verbal de correction Séance générale du 12 avril 2021 Résolution 2021-170

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution 2021-170.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

- A-2021-17** **Règlement 631-45 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'amender les tarifs de location de patinoire ou de multifonctionnel, les tarifs de coupe de bordures, d'ouverture ou fermeture des entrées d'eau et d'autres permis**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-45 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'amender les tarifs de location de patinoire ou de multifonctionnel, les tarifs de coupe de bordures, d'ouverture ou fermeture des entrées d'eau et d'autres permis

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

- A-2021-18** **Règlement 924-1 modifiant le règlement 924 décrétant des travaux de resurfaçage du chemin du Pays-Brûlé et l'élargissement de ses accotements et décrétant à cette fin une dépense de 720 000 \$ pour en acquitter le coût afin d'ajouter une portion de la route Marie-Victorin aux travaux**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 924-1 modifiant le règlement 924 décrétant des travaux de resurfaçage du chemin du Pays-Brûlé et l'élargissement de ses accotements et décrétant à cette fin une dépense de 720 000 \$ pour en acquitter le coût afin d'ajouter une portion de la route Marie-Victorin aux travaux

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

- A-2021-19** **Règlement 706-15 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'agrandir le périmètre de l'affectation « Commerce d'ambiance » à même l'affectation « Habitation moyenne densité » dans le secteur de la rue Saint-Eugène à proximité de la route Marie-Victorin**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Mélanie Simoneau

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 706-15 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'agrandir le périmètre de l'affectation « Commerce d'ambiance » à même l'affectation « Habitation moyenne densité » dans le secteur de la rue Saint-Eugène à proximité de la route Marie-Victorin

- 2021-222** **Adoption – Projet de règlement 706-15 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'agrandir le périmètre de l'affectation « Commerce d'ambiance » à même l'affectation « Habitation moyenne densité » dans le secteur de la rue Saint-Eugène à proximité de la route Marie-Victorin**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement 706-15 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'agrandir le périmètre de l'affectation « Commerce d'ambiance » à même l'affectation « Habitation moyenne densité » dans le secteur de la rue Saint-Eugène à proximité de la route Marie-Victorin soit et est adopté.

ADOPTÉE.

A-2021-20 Règlement 707-140 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone C-604 à même la zone H-633

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-140 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone C-604 à même la zone H-633.

2021-223 Adoption – Premier projet de règlement 707-140 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone C-604 à même la zone H-633

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement numéro 707-140 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone C-604 à même la zone H-633 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

A-2021-21 Règlement 707-141 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y permettre l'usage résidence pour aînés dans la zone C-455 et d'y prévoir des dispositions spécifiques, le tout, tel que prescrit par l'article 123.1 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-141 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y permettre l'usage résidence pour aînés dans la zone C-455 et d'y prévoir des dispositions spécifiques, le tout, tel que prescrit par l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2021-224 Adoption – Projet de règlement 707-141 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y permettre l'usage résidence pour aînés dans la zone C-455 et d'y prévoir des dispositions spécifiques, le tout, tel que prescrit par l'article 123.1 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement numéro 707-141 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y permettre l'usage résidence pour aînés dans la zone C-455 et d'y prévoir des dispositions spécifiques, le tout, tel que prescrit par l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2021-225 Adoption – Second projet de règlement 707-135 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier les normes d'implantation d'un garage ou abris d'auto détaché, la règle de calcul de la hauteur des remises, la largeur des entrées charretières et les équipements autorisés à être stationnés ou entreposé en zone résidentielle ou agricole et autoriser les génératrices et équipements similaires en cours latérales ou avants dans la zone M-468

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu suite à la publication de l'avis de consultation public;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-135 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier les normes d'implantation d'un garage ou abris d'auto détaché, la règle de calcul de la hauteur des remises, la largeur des entrées charretières et les équipements autorisés à être stationnés ou entreposé en zone résidentielle ou agricole et autoriser les génératrices et équipements similaires en cours latérales ou avants dans la zone M-468 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2021-226 Adoption – Règlement numéro 707-134 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les projets intégrés dans la zone H-646 et de prévoir des normes d'implantation et des normes architecturales pour un projet intégré

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 707-134 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les projets intégrés dans la zone H-646 et de prévoir des normes d'implantation et des normes architecturales pour un projet intégré soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2021-227

Adoption – Règlement 707-137 modifiant le règlement de zonage 707 afin de préciser les normes applicables aux porte-à-faux en marge avant dans les zones résidentielles et agricoles, modifier les règles d'aménagement d'un logement complémentaire dans les zones H-647 à H-649, modifier le coefficient d'occupation au sol de la zone H-409 et modifier la dimension minimale des bâtiments de plus de 8 logements dans la zone H-413

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement 707-137 modifiant le règlement de zonage 707 afin de préciser les normes applicables aux porte-à-faux en marge avant dans les zones résidentielles et agricoles, modifier les règles d'aménagement d'un logement complémentaire dans les zones H-647 à H-649, modifier le coefficient d'occupation au sol de la zone H-409 et modifier la dimension minimale des bâtiments de plus de 8 logements dans la zone H-413 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2021-228

Adoption – Règlement 707-139 modifiant le règlement de zonage numéro 707 pour fins de concordance au règlement 162-31 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville en ce qui concerne les aires de repos dans les exploitations acéricoles

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu suite à la publication de l'avis de consultation par écrit;

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 707-139 modifiant le règlement de zonage numéro 707 pour fins de concordance au règlement 162-31 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville en ce qui concerne les aires de repos dans les exploitations acéricoles soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**2021-229 Adoption premier projet – PPCMOI n° 2021-051
Permettre l'aménagement d'un 4e logement et régulariser une remise
détachée
146-150, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre l'aménagement d'un 4e logement et régulariser une remise détachée au 146-150, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2021-040 du 13 avril 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2021-029 afin de permettre l'aménagement d'une 4^e unité d'habitation et de régulariser une remise détachée sise au 146-150, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Gestion Plani-Concept, dossier « aménagement 4 logements », en date du 18 décembre 2018.

ADOPTÉE.

**2021-230 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-058
Remplacement du revêtement de la toiture et réparations du bâtiment
principal
82, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-041 du 13 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. no 2021-058 afin de remplacer le revêtement de toiture et d'apporter des réparations au bâtiment principal sis au 82, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté par le requérant en date du 9 mars 2021. Le conseil suggère que soit utilisée la couleur galvalume au niveau de la toiture.

Le bâtiment principal est sis au 82, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 550 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-630

ADOPTÉE.

**2021-231 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-056
Remplacement de portes, de fenêtres et de revêtement extérieur
162, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-042 du 13 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. no 2021-056 afin de permettre le
remplacement de portes, fenêtres et revêtement extérieur sis au 162, rue
Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur les plans de Éric Leblanc, dossier
717-21, en date du 16 février 2021.

Le bâtiment principal est sis au 162, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 438
cadastre officiel du Québec, dans la zone H-631.

ADOPTÉE.

2021-232 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-054**
Remplacement de porte et fenêtres
320, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif
d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-043 du 13 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-054 afin de procéder au
remplacement de certaines fenêtres et de la porte avant du bâtiment, le tout,
tel que déposé par le requérant en date du 22 mars 2021. Le conseil suggère
que les fenêtres soient en bois, recouvertes d'aluminium plutôt qu'en
l'aluminium.

Le bâtiment principal est sis au 320, rue Sainte-Anne sur le lot 6 002 863 du
cadastre officiel du Québec, dans la zone H-644.

ADOPTÉE.

2021-233 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-052**
Remplacement de portes et fenêtres
29, rue Massue

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif
d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-044 du 13 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-052 afin de permettre le
changement des portes et fenêtres du bâtiment principal, le tout, tel que
déposé par les requérants en date du 16 mars 2021. Le conseil suggère
l'utilisation d'un matériel en bois, recouvert d'aluminium.

Le bâtiment principal est sis au 29, rue Massue sur le lot 6 146 488 au cadastre
officiel du Québec, dans la zone H-632.

ADOPTÉE.

- 2021-234** **Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-059**
Permettre la transformation du bâtiment principal (Prolongement de la demande 2019-091)
611 à 625, boulevard Lionel-Boulet
- CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-045 du 13 avril 2021;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents
- D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-059 afin de permettre la transformation du bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans de Groupe Leclerc, dossier « les condos industriels de Varennes » en date du 12 juin 2019.
- Le bâtiment principal est sis au 611 à 625, boulevard Lionel-Boulet sur les lots 6 146 366 à 6 146 373 et 6 146 385 du cadastre officiel du Québec, dans la zone I-208.
- ADOPTÉE.
-
- 2021-235** **Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-053**
Régulariser l'installation d'enseignes murales
99, rue Quévillon
- CONSIDÉRANT la recommandation unanime négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-046 du 13 avril 2021;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents
- DE REFUSER la demande de P.I.I.A. n° 2021-053 afin de régulariser l'installation d'enseignes murales telles qu'installées. En effet, le projet n'atteint pas les objectifs et critères du règlement sur les P.I.I.A. # 848 par le nombre d'enseignes trop grand et par le manque d'harmonisation entre les enseignes.
- Le bâtiment principal est sis au 99, rue Quévillon sur le lot 6 003 640 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-475.
- ADOPTÉE.
-
- 2021-236** **Demande d'approbation dérogation mineure no 2021-057**
Permettre l'aménagement d'un logement sous une unité commerciale
162, rue Sainte-Anne
- CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'un logement sous une unité commerciale;
- CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-047 du 13 avril 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 14 avril 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 29 avril 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2021-057 afin de permettre l'aménagement d'une partie d'un logement sous un local commercial sis au 162, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté aux plans de Éric Leblanc, dossier 717-21, en date du 16 février 2021.

Le bâtiment est sis au 162, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 438 au cadastre officiel du Québec dans la zone H-631.

ADOPTÉE.

2021-237

Demande d'approbation dérogation mineure no 2021-060

Permettre l'installation d'une enseigne murale d'une superficie de 6.3 m² alors que la grille des usages et normes dans la zone prévoit une superficie maximale de 0.5 m²

206, rue Jules-Phaneuf

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une enseigne murale d'une superficie de 6.3 m² alors que la grille des usages et normes dans la zone prévoit une superficie maximale de 0.5 m²;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-049 du 13 avril 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 14 avril 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 29 avril 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2021-060 afin de permettre une superficie d'enseigne murale de 6,3 m², sise au 206, rue Jules-Phaneuf, le tout, tel que présenté sur

les plans d'Enseigne Decor Design, projet « Maison Véro et Louis », en date du 25 mars 2021.

Le bâtiment est sis au 206, rue Jules-Phaneuf sur le lot 6 149 812 au cadastre officiel du Québec dans la zone M-468.

ADOPTÉE.

2021-238

**Demande d'approbation dérogation mineure no 2021-050
Retirer l'obligation de pavage dans une aire de circulation et de manœuvre dans une cour intérieure et de plantation dans une zone tampon à proximité du chemin.
1951, chemin de l'Énergie**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de retirer l'obligation de pavage dans une aire de circulation et de manœuvre dans une cour intérieure et de plantation dans une zone tampon à proximité du chemin.;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-048 du 13 avril 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 14 avril 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 29 avril 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2021-050 afin de permettre l'aménagement d'une aire de circulation non pavée dans une cour intérieure et de retirer l'obligation pour la plantation d'arbres dans la bande tampon de 5 mètres en bordure du chemin de l'Énergie, le tout, tel que présenté sur les plans de Philippe Beaulieu, dossier LSA 20003, en date du 2 mars 2021, conditionnellement au respect des conditions suivantes :

- Le talus existant qui camoufle l'aire de manœuvre et les allées de circulation par rapport au chemin de l'Énergie devra être maintenu;
- Les arbres prévus dans la bande tampon le long du chemin de l'Énergie devront être plantés à l'extérieur de la servitude de non-plantation.

Le bâtiment est sis au 1951, chemin de l'Énergie sur les lots 1038 et 501-P au cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone I-221.

ADOPTÉE.

2021-239

**Demande d'approbation dérogation mineure no 2021-061
Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement non ceinturée
d'une bordure de béton
4435, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement non ceinturée d'une bordure de béton;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-050 du 13 avril 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 14 avril 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 29 avril 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2021-061 afin de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement sans bordure de béton la ceinturant, sis au 4435, route Marie Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans de Louise Hogue, dossier 2065, en date du 18 février 2021.

Le bâtiment est sis au 4435, route Marie-Victorin sur le terrain qui porte le numéro 14-P et 17-P au cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone A-309.

ADOPTÉE.

2021-240

**Demande d'approbation dérogation mineure no 2021-036
Permettre la réduction d'une marge avant
189, rue des Censitaires**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la réduction d'une marge avant d'un bâtiment principal à 5,4 mètres au lieu de 6 mètres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-034 du 10 mars 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 25 mars 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses

commentaires par écrit au plus tard le 9 avril 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no^o 2021-036 afin de permettre une réduction de la marge avant du bâtiment principal de 55 cm, le tout, tel que proposé sur le plan d'implantation d'Éric Leblanc, dossier 713-20 en date du 8 février 2021.

Le bâtiment est sis au 189, rue des Censitaires sur le lot 6 147 865 du cadastre officiel du Québec dans la zone H-529.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2021-241 Service de la navette fluviale – Fleuve à vélo 2021-2023

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le service de navette fluviale entre les villes de Varennes, Repentigny et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles (Montréal) pour les années 2021 à 2023, avec possibilité de prolongation pour les années 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 28 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à Croisières Navark inc. pour le service de navette fluviale entre les villes de Varennes, Repentigny et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles (Montréal) pour les années 2021 à 2023 au montant de 385 620.40 \$ taxes incluses et une option de renouvellement pour les années 2024 et 2025 dont le prix sera majoré de la variation de l'indice des prix à la consommation, le tout, conformément à son offre du 23 mars 2021.

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Repentigny, la Ville de Montréal et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

La dépense pour les années 2021 à 2023 se détaille comme suit :

- 2021 : 124 747.88 \$ taxes incluses;

- 2022 : 128 513.31 \$ taxes incluses;

- 2023 : 132 359.22 \$ taxes incluses;

Cette dépense sera partagée à part égale avec les villes de Repentigny et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies /Pointe-aux-Trembles (Montréal).

Certificat du trésorier numéro 3552

ADOPTÉE.

2021-242 Travaux de resurfaçage de passages piétonniers

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de resurfaçage de passages piétonniers;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 19 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le resurfaçage de passages piétonniers et d'ajout d'un puisard sur la rue du Saint-Laurent à Excavation Jonda Inc. pour un montant de 72 806.77 \$ taxes incluses, conformément à son offre du 13 avril 2021.

La dépense sera financée de la façon suivante :

- 58 779.82 \$ taxes incluses, représentant les travaux pour les passages piétonniers sera financée par le fonds d'infrastructures.
- 14 026.95 \$ taxes incluses, représentant les travaux pour l'ajout d'un puisard sur la rue du Saint-Laurent sera financé par le transfert budgétaire ci-joint.

Certificat du trésorier numéro 3544A et 3544B

ADOPTÉE.

2021-243 Réalisation de l'aménagement du skate park

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 30 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'enveloppe budgétaire au montant de 60 232.17 \$ taxes incluses pour la réalisation de certains aménagements au skate park, notamment par l'ajout de mobilier urbain, de signalisation, de végétation et par l'installation d'équipement de surveillance.

Cette enveloppe sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux et est conditionnelle à l'annulation du projet 2021 concernant l'installation de module de jeux dans le parc des Moussaillons.

Certificat du trésorier numéro 3536

ADOPTÉE.

2021-244 Modification contractuelle – Polydôme

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 124 743.44 \$ taxes incluses à Groupe Décarel dans le projet de conception, construction et mise en service du Polydôme pour l'ajout de portes double pour l'entrepôt et l'accès des camions sur la dalle, l'ajout de bandes et de baies vitrées à l'arrière des bancs de joueurs et marqueur et pour le changement de l'entrée électrique incluant les conduits, boîtes de tirage pour les bornes de recharge et éclairage du stationnement.

Cette modification contractuelle représente 2.31 % du contrat original.

La dépense sera financée par le règlement 909.

Certificat du trésorier numéro 3546

ADOPTÉE.

2021-245 Fourniture de terre et de sable pour terrains municipaux en 2021 avec option de reconduire le contrat en 2022

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des travaux publics en date du 12 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de fourniture de terre et de sable des terrains municipaux pour l'année 2021 avec une option de reconduction à l'année 2022 à Décorome inc. pour tous les items et pour les quantités présentées au bordereau totalisant un montant pour l'année 2021 de 39 254.76 \$ taxes incluses et de 39 822.63 \$ taxes incluses pour l'année 2022, conformément à son offre du 8 avril 2021.

Certificat du trésorier numéro 3539

ADOPTÉE.

2021-246 Reconditionnement du dernier brise-glace au Parc de la Commune

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des travaux publics en date du 12 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le reconditionnement du dernier brise-glace du parc de la Commune situé près de la zone des tables à l'entreprise Dassyloi pour un montant de 14 314.39 \$ taxes incluses, conformément à son offre du 12 avril 2021.

La dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3540

ADOPTÉE.

2021-247 Fondation et resurfaçage – Caserne intérimaire

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, division bureau de projets, en date du 28 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour refaire la fondation et le resurfaçage de l'allée de sortie de la caserne intérimaire à Excavation Jonda Inc. pour un montant de 93 445.93 \$ taxes incluses, conformément à son offre du 23 avril 2021.

La dépense est conditionnelle à l'approbation du transfert budgétaire ci-joint

Certificat du trésorier numéro 3551

ADOPTÉE.

2021-248 Drainage – Parc du Pré-Vert

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, division bureau de projets, en date du 27 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par à l'unanimité des conseillers présents monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation d'une tranchée drainante en arrière-lot du parc du Pré-Vert à Excavation Jonda Inc. pour un montant de 24 719.63 \$ taxes incluses, conformément à son offre du 26 avril 2021.

La dépense est conditionnelle à l'approbation du transfert budgétaire ci-joint.

Certificat du trésorier numéro 3548

ADOPTÉE.

2021-249 Octroi de contrat – Démolition, déconstruction et décontamination de la caserne

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public des travaux pour la démolition, la déconstruction et la décontamination de la caserne;

CONSIDÉRANT la réception de sept soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du bureau de projets en date du 27 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de démolition, déconstruction et décontamination de la caserne à Excavation René St-Pierre inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 97 900.72 \$ taxes incluses, conformément à son offre du 27 avril 2021.

La dépense sera financée par le règlement 897.

Certificat du trésorier numéro 3550

ADOPTÉE.

2021-250 Resurfaçage de divers sentiers dans les parcs

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des travaux publics en date du 27 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le resurfaçage de divers sentiers dans les parcs à Pavage Axion Inc. pour un montant de 52 543.58 \$ taxes incluses, conformément à son offre du 27 avril 2021.

La dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3547

ADOPTÉE.

**2021-251 Subvention annuelle et aide financière au programme en prévention de la criminalité
Maison des jeunes de Varennes**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la subvention versée à la Maison des jeunes de Varennes au montant total de 90 500 \$ (sans taxes) comprenant :

- Subvention annuelle de 40 000 \$;
- Subvention relative au programme sport-loisir de 3 000 \$;
- Subvention de prévention à la criminalité au montant de 47 500 \$ (en partenariat avec le ministère de la Sécurité publique).

Certificat du trésorier numéro 3549

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2021-252 Entente d'aide limitée – 2190-2194, route Marie-Victorin
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente d'aide limitée à intervenir entre Les services immobiliers Marc-André Lavoie inc. et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Certificat du trésorier numéro 3541

ADOPTÉE.

**2021-253 Entente d'aide limitée – Café Latitude Zéro
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente d'aide limitée à intervenir entre Café Latitude Zéro et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Certificat du trésorier numéro 3542

ADOPTÉE.

**2021-254 Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide
mutuelle pour la protection contre l'incendie et le sauvetage d'urgence
en milieu isolé – Addenda 3
Autorisation de signature**

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie intervenue en 2011 entre les municipalités locales de Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et de Verchères;

ATTENDU les addendas numéros 1 et 2 de l'entente intermunicipale modifiant l'entente initiale, notamment pour y introduire un principe de mobilisation pour l'atteinte de la force de frappe et la prestation des services d'urgence en milieu isolé pour les municipalités locales de Saint-Amable, Sainte-Julie et Varennes, et ce, conformément au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, intervenue entre les parties en 2017;

CONSIDÉRANT que les parties désirent bonifier cette entente en y ajoutant les services d'une ressource en recherche de causes et circonstances d'un incendie (R.C.C.I.);

CONSIDÉRANT que les parties désirent bonifier les taux horaires facturables lors de l'utilisation des ressources prévues à l'entente et mettre en place un processus d'augmentation annuel de ces mêmes taux horaires;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent utiliser les services de la ressource R.C.C.I. du Service de prévention incendie de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville;

CONSIDÉRANT l'addenda # 3 de l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et le sauvetage d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT le tarif horaire pour la ressource R.C.C.I. fixé dans l'addenda # 3 susmentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'addenda # 3 de l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et le sauvetage d'urgence en milieu isolé;

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'addenda # 3 de l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et le sauvetage d'urgence en milieu isolé et à signer tout autre document donnant plein effet à la présente résolution;

DE REMETTRE une copie de la résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

2021-255

Arrêtés ministériels 2020-033 – Poursuite des processus d'approbation référendaire pour certains dossiers – Ajustement à la liste (03-05-2021)

CONSIDÉRANT la présente situation de pandémie;

CONSIDÉRANT que plusieurs processus d'approbation référendaire ont été jusqu'ici interrompus par l'effet des décrets et arrêtés ministériels;

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT le prolongement des mesures de confinement et de distanciation sociale et l'importance de permettre à certains projets d'avancer et de pouvoir se réaliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procédures d'approbation référendaires faisant partie du processus décisionnel de la Ville de Varennes et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soient remplacés par les procédures décrites à l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020 pour les dossiers énumérés en annexe des présentes.

ADOPTÉE.

2021-256 Bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable 2019

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la ville doit fournir un rapport annuel;

CONSIDÉRANT QUE la ville doit également installer des compteurs d'eau dans l'ensemble du secteur non résidentiel (industries, commerces, institutions et bâtiments municipaux);

CONSIDÉRANT QUE la ville doit également installer un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiels ou 3 secteurs de suivis de la consommation;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2018, date limite établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes s'engage d'ici le 1^{er} septembre 2023 à :

- Prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal;
- Transmettre au MAMH un échéancier incluant :
 - a. Soumission de l'appel d'offre
 - b. Octroi du contrat
 - c. Calendrier mensuel d'installation des compteurs;
- Avoir complété l'installation des compteurs d'eau à la consommation.

ADOPTÉE.

2021-257 Demande de transferts budgétaires 2021

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour 2021 au montant de
6 465 491 \$ conformément aux documents déposés par le directeur du
Service des finances et trésorier en date du 27 avril 2021 et joints en annexe
des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2021-258 Embauche – Conseiller aux communications, médias numériques et réseaux sociaux
Service des communications**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Yannick Roy au
poste de Conseiller aux communications, médias numériques et réseaux
sociaux, poste contractuel à durée déterminée, à compter du 31 mai 2021.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si
au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2021-259 Embauche – Coordinatrice sports et installations SRC
Services récréatifs et communautaires**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André
Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de madame Julie Champigny
au poste de Coordinatrice sports et installations SRC, poste cadre
permanent à temps complet, à compter du 19 avril 2021.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si
au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2021-260 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP-2021-05 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 28 avril 2021.

ADOPTÉE.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 19 h 35.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA